

TARIFS 2026

TRANSACTIONS

(Honoraires à la charge de l'acquéreur maximum, sauf convention contraire)

APPARTEMENTS, MAISONS, IMMEUBLES	SUR LE PRIX DE VENTE
1 € à 100 000 €	9,17 % HT – 11 % TTC
100 001 € à 200 000 €	8,33 % HT – 10 % TTC
200 000 € à 300 000 €	7,50 % HT – 9 % TTC
Au-delà de 300 000 €	6,67 % HT – 8 % TTC
TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE	
1 € à 300 000 €	8,33 % HT – 10 % TTC
Au-delà de 300 000 €	6,66 % HT – 8 % TTC

LOCATIONS À USAGE D'HABITATION

APPARTEMENTS, MAISONS — Locations (moins d'un an, meublées, simples)

Honoraires TTC par m ² (Locataire)	Prix TTC maximum
Zone très tendue	12,10 €
Zone tendue	10,09 €
Zone non tendue	8,07 €
État des lieux d'entrée	3,03 €
Honoraires TTC par m ² (Bailleur)	
Frais de mise en ligne	250 €
Zone très tendue	12,10 €
Zone tendue	10,09 €
Zone non tendue	8,07 €
État des lieux d'entrée	3,03 €

LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES

- Honoraires à la charge du preneur : 7 % HT – 8,40 % TTC (sur la base du loyer triennal)
- Honoraires à la charge du bailleur : Sauf convention contraire

PRESTATIONS DIVERSES

Estimation de la valeur vénale ou locative : offerte si un mandat est signé	500 €
Rédaction de bail ou avenant (Habitation)	350 €
État des lieux (Habitation)	6 €/m ²
Révisions de loyer	100 €

En cas de retard de paiement, tout client est redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.
Lorsque les frais de recouvrement engagés excèdent cette indemnité, une compensation complémentaire peut être réclamée sur présentation des justificatifs correspondants.

Les honoraires sont exigibles à réception de la facture, sans escompte.

Des pénalités de retard seront appliquées conformément au taux légal en vigueur jusqu'au règlement complet des sommes dues.